

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 14 présents et 1 pouvoir

Date de la convocation du conseil municipal : 24 mars 2026**Date d'affichage : 24 mars 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mélanie LAMOTTE, maire.

Présents : Amélie BOCCANFUSO, Véronique BRISSON, Martine DECHAUME, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Pei-Wen LEE, Nadège LEGRAND, Victoria PEGUY, Pascal PICHON, Patrick REBEYROL, Sandrine ROY, Antonio TAPADAS

Pouvoirs : Jacques ILLIEN donne pouvoir à Claude LAZARO

Absents : /

Secrétaire de séance : Véronique BRISSON a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5/2026-022

OBJET : Demande de subvention au département de Seine et Marne dans le cadre du F.E.R. 2026.

PHASE 2 Réhabilitation de l'espace "Abel BARRAULT" (Sécurisation et réparation des murs d'enceinte).

Claude LAZARO, conseiller municipal, rappelle

Le 24 mai 1946, la Direction des Monuments Historiques, sous l'égide du Ministère de l'Éducation Nationale, recommandait au maire, sous seing du préfet, de réfléchir à la création d'un jardin communal en lieu et place du cimetière à la suite de sa désaffectation ce qui participerait, dicit, à "la sauvegarde de l'aspect pittoresque des abords de l'église".

Depuis 2015, la commune souhaite réaménager le jardin de la mairie, sis sur l'ancien cimetière, pour créer un espace partagé, intergénérationnel en lien avec la salle annexe (espace famille, jardin de simples, puits de fraîcheur, plantation d'une vigne...).

Longtemps, ce projet s'est révélé impossible à réaliser car trop onéreux dans la mesure où il requerrait, pour la simple mise en accessibilité du site, une somme de 35 K€ H.T. En effet, l'escalier beaucoup trop raide représentait un obstacle dangereux pour les enfants, voire infranchissable pour les personnes âgées.

En 2021, la commune a eu l'opportunité de préempter la parcelle AB287 qu'elle a achetée pour une somme de 6 K€. L'intérêt de cet achat résidait dans le fait que ce terrain, situé derrière la salle annexe, **est situé au même niveau altimétrique que le jardin de la mairie inclus dans le futur espace Abel BARRAULT.**

En 2024, le Département de Seine et Marne a soutenu ce projet structurant qui a permis en PHASE 1 :

- D'ouvrir le mur du jardin pour le relier, via cette parcelle AB287, au chemin des Sablons
- **De créer un espace, puits de fraîcheur**, qui accueillera, à terme, tout au long d'un parcours adapté PMR, un espace famille, un espace végétalisé composé, entre autres, de simples, de pieds de vignes et autres essences choisies en lien avec le CAUE.
- De créer un stationnement adapté aux personnes en situation de handicap.
- De rénover la salle Abel Barrault en étanchéifiant un pignon donnant sur un silo de pellets alimentant notre chaudière biomasse.

En 2025, la Région Ile-de-France a soutenu ce projet au travers du budget participatif écologique, qui permet de démarrer la PHASE 2 :

- commencer la végétalisation du jardin avec plantation d'arbres et arbustes.
- protéger le chemin d'accès côté Nord, qui, au vu de sa hauteur, crée un risque de chute grave, en permettant la pose de grilles en fer forgé entre pilasses qui devront préalablement être rehaussées.

Claude LAZARO précise qu'aujourd'hui, en 2026, il convient de compléter la PHASE 2 du projet afin de permettre un usage familial sécurisé :

- réaliser la réhausse des pilasses avant de pouvoir poser les nouvelles grilles
- rénover les murs d'enceinte de l'Espace Abel Barrault fortement dégradés **voire, sur certaines portions, en situation de s'écrouler**, en gardant leur caractère de vieux murs de pierre et en les jointoyant.
- réparer les grilles côté Ouest via un protocole : dépose ; sablage ; repose ; ajout barreaux manquants.

En résumé, le projet que nous présentons au département comprend les actions suivantes :

- | | | |
|--|---|-----------------|
| • Réparer les murs d'enceinte côté Nord | : | 16 892,00 € H.T |
| • Réparer les murs d'enceinte côté Sud | : | 12 620,00 € H.T |
| • Réparer les grilles existantes côté Ouest avec ajout de barreaux manquants | : | 2 666,36 € H.T |
| • Rehausser les pilasses JAB | : | 3 780,00 € HT |

Le montant total cumulé H.T des travaux s'élève à : 35 958,36 € H.T ;

La subvention sollicitée au titre du FER 2026 est de 35 958,36€ * 40% = 14 383,34 €.

- Le solde de la phase 2 de l'opération **Réhabilitation de l'espace "Abel BARRAULT"** (Sécurisation et réparation des murs d'enceinte) sera pris en charge sur les fonds propres de la mairie.

Claude LAZARO propose de solliciter une aide du Département de Seine et Marne au titre du Fonds d'Équipement Rural (F.E.R.) 2026 à hauteur de 40% du montant H.T de 35 958,36 H.T soit 14 383,34 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, le maire à solliciter une subvention auprès des services du Département de Seine et Marne, au titre du F.E.R. 2026, à hauteur de 40% du montant H.T des devis cumulés de 35 958,36 € H.T soit 14 383,34 €.

Le conseil municipal s'engage à inscrire les fonds nécessaires sur le Budget Primitif 2026 et suivants et à engager les premiers travaux, en 2026, après réception de la notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 30 mars 2026, Acte rendu exécutoire après publication, le 31 mars 2026

La maire, Mélanie LAMOTTE

